

AFFAIRE N° 11 - Proposition de vente d'un terrain de 9750 M2 situé à Saint-Denis au lieu dit "La Jamaïque" appartenant à M. ACCOT Irénée.

M. Le Maire donne lecture du rapport :

"Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Cette question a déjà été soumise au Conseil Municipal lors de sa séance du 27 Juillet dernier.

Le Conseil avait estimé que le prix de 4.000.000 de Frs proposé par M. ACCOT pour un terrain de 3340 M2 était excessif et avait demandé que le Maire lui écrive pour lui demander de traiter sur la base de 400 Frs le M2.

M. ACCOT a alerté le Service du cadastre qui par sa lettre en date du 6 Septembre dernier m'a fait savoir que le terrain en cause avait une superficie de 9750 M2 au lieu de 3340 M2 indiqués par erreur dans le premier extrait cadastral qui avait été délivré à la Commune.

En conséquence, le prix du mètre carré de ce terrain s'élève à 410 Frs.

C'est à peu près le prix demandé par M. ACCOT à la Commune.

En conséquence, je vous demande Mesdames et Messieurs de bien vouloir me faire connaître votre avis à ce sujet."

M. le Maire - Le cadastre s'est trompé sur la superficie du terrain, qui est 9750 M2 au lieu de 3340 M2. M. ACCOT demande 4.000.000 de Frs CFA. j'estime le prix acceptable. Il existe également sur ce terrain une maison qui pourrait nous servir. Si vous êtes d'accord, nous pourrions traiter le plus rapidement possible, car il nous permettrait d'accéder à la voirie.

Je mets aux voix la question.

adopté à l'unanimité.